

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Robert NATALE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** Bernadette BAUMGARTNER, Bernard PATTAROZZI et Emmanuelle PY **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, et Jean Michel TALON

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lionel ROY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Thierry MARCJAN à Christian RAYOT, Claude MONNIER à Emmanuelle PY, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, et Jean-Michel TALON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2022	Le 1 ^{er} avril 2022	En exercice	50
		Présents	23
		Votants	29

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres présents, Bernadette BAUMGARTNER est désignée.

2022-03-21 – Avenant au marché de travaux de restauration de l'Allaine dans sa traversée de Delle

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Vu la délibération n°2021-04-14 du 20 mai 2021 d'attribution du marché de travaux,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 avril 2022,

Après consultation et attribution du marché de travaux à l'entreprise Climent pour un montant de 342 506,75 € HT par le conseil communautaire le 20 mai 2021, lesdits travaux sur le tronçon centre Delle de l'Allaine ont débuté en août dernier avec un mois de retard dû aux conditions météorologiques.

Il consistait à intervenir sur 700 mètres linéaires de la rivière Allaine dans le centre-ville de Delle, entre l'amont du pont de la 1^{ère} Armée (dit Pont de la Poste) jusqu'à la zone d'expansion des crues des Bretiloux :

- rétablir la continuité écologique au droit du dernier seuil en place juste après le pont de la rue de la 1^{ère} Armée,
- diversifier les écoulements et les habitats au sein du lit mineur,
- remplacer la passerelle piétonne pour augmenter la section d'écoulement en crue et augmenter la capacité hydraulique en crue.

Lors de l'exécution des travaux, des aléas dus principalement aux conditions météorologiques (pluie décennale du 13 juillet et débits importants durant les semaines suivantes) et des demandes d'adaptations de nos partenaires (DDT, ONEMA, etc.) ont nécessité de modifier certaines prestations ou d'en réaliser de nouvelles.

Ainsi, il a fallu :

- Mettre en place différents filtres à MES en lieu et place du dispositif de mise en assec du tronçon amont du cours d'eau pour un coût de 47 560 € HT,
- Modifier la méthode de travail au niveau du pont de la 1^{ère} Armée du fait du niveau et des débits d'eau et protéger les différents réseaux enterrés passant à proximité pour un coût de 17 860 € HT,
- Déplacer in situ ou transférer pour stockage des alluvions hors lit majeur du cours d'eau sur une parcelle appartenant à la mairie de Delle pour des montants de 850 € et 9 240 € HT,
- Prolonger un ouvrage hydraulique d'eau pluviale pour 850 € HT,
- Réaliser une expertise et mettre en place un suivi de stabilité de l'état d'un mur de soutènement pour 1 350 € HT.

La conséquence financière de ces modifications représente une plus-value globale de 77 710 € HT soit un avenant positif de 22,7 % par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider ces modifications et le nouveau montant du marché porté à 420 216,75 € HT,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Et publication ou notification le

MERCREDI 27 AVR. 2022

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

